

Conditions du concours «Hotel Innovation Award 2023»

Le concours

GastroSuisse et la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SCH) encouragent les investissements en faveur de concepts hôteliers innovants. Dans le cadre d'un concours annuel, les projets les plus prometteurs de petits et moyens hôtels seront primés et récompensés par un soutien gratuit au développement et à la mise en œuvre du projet. GastroSuisse et la Société Suisse de Crédit Hôtelier sont les responsables et les organisateurs du concours.

Participation et droit de participation

Le concours s'adresse aux exploitants de petits et moyens hôtels. Les critères d'admission au concours sont les suivants:

- personnes ou coopérations de personnes dirigeant un établissement d'hébergement (ou assumant une fonction dirigeante au sein de l'établissement) ou bien décidées à reprendre / ouvrir un établissement de ce type dans un délai de un an à partir de la date de soumission du projet;
- l'exploitant / l'établissement doit justifier d'une activité commerciale ou ne pas avoir été plus de 12 mois sans activité commerciale. Formes de preuve: extrait du registre du commerce, CV avec activités commerciales;
- établissements hôteliers disposant d'au moins 10 chambres et max. 50 chambres (100 lits au maximum);
- dépôt du formulaire «Inscription» avec la synthèse de l'idée du projet;
- les concepts/modèles commerciaux soumis ne doivent pas avoir déjà démarré.

Les inscriptions se feront sur gastrosuisse.ch/hotel-innovation-award-f au moyen du formulaire d'inscription correspondant. Les organisateurs accuseront réception par mail des projets déposés. Un justificatif d'activité commerciale ainsi qu'une synthèse du modèle commercial devront être ensuite fournis sous forme électronique.

Les inscriptions intervenant après le 31 juillet 2023 ne pourront plus être prises en compte.

La participation au concours est gratuite.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou de mettre un terme au concours à tout moment et sans préavis.

Le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance.

La voie judiciaire est en tout cas exclue.

La participation vaut acceptation des présentes conditions.

Ne sont pas autorisés à participer les collaborateurs du groupe GastroSuisse et de la Société Suisse de Crédit Hôtelier SCH.

Nomination et désignation du gagnant

Les organisateurs désignent les meilleurs concepts parmi ceux déposés, c'est-à-dire les plus prometteurs, lesquels sont autorisés à participer au concours proprement dit. Ensuite, un jury nommé par les organisateurs et composé de sept membres, nominera les meilleurs projets parmi ceux désignés par les organisateurs et élira le grand gagnant.

La décision du jury sera prise à la majorité simple et aucune communication ne sera faite sur le vote.

Les critères d'évaluation des projets/concepts déposés et/ou de détermination des nominés et du gagnant sont les suivants:

- Originalité et caractère unique du modèle commercial
- Originalité et caractère unique de l'offre du point de vue du client
- Création d'avantages et de valeur ajoutée pour le client
- Faisabilité du modèle commercial
- Renforcement régional de la création de valeur

Les porteurs des projets les plus prometteurs ainsi que les nominés et le gagnant seront avertis par téléphone, par e-mail ou par courrier.

Le gagnant a une semaine après la notification de gain pour dire s'il accepte ou non le prix. S'il le refuse, le prix reviendra alors au projet suivant dans le classement.

Aucun recours possible. Le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance. La voie judiciaire est exclue.

Prix et remise des prix

Prix pour les meilleurs concepts:

- Workshop (cours d'un jour) d'une valeur de CHF 800.-
- Manifestations de réseautage GastroSuisse / SCH
- Invitation VIP à la journée de l'innovation hôtelière

Prix pour le grand gagnant

Le prix d'une valeur de CHF 15 000.- est attribué sous la forme d'un coaching de mise en œuvre (accompagnement en gestion d'entreprise par la SCH) et d'un coaching en communication pour la suite de la mise en œuvre du modèle commercial.

Les dates des coachings (mise en œuvre et communication) seront fixées individuellement, en concertation avec le gagnant.

Les taxes et frais éventuels en lien avec le prix (p. ex. frais de voyage, transfert, impôts et redevances, etc.) sont à la charge des nominés/du gagnant.

Les prix ne sont ni échangeables, ni transmissibles ni convertibles en espèces.

Remise des prix

A l'occasion de la Journée de l'innovation hôtelière (la date exacte sera publié en temps utile).

Partenariat avec les médias et utilisation des données

GastroJournal est le partenaire média. Le gagnant fera l'objet d'un suivi médiatique par le partenaire média GastroJournal pour la promotion de l'hôtel/du concept.

Les organisateurs garantissent que toutes les données et médias fournis par le participant ne seront utilisés qu'à des fins de prise de contact, de mise en œuvre du concours, de suivi médiatique et d'accompagnement en cas de gain. Les données ne seront pas transmises à des tiers. Le nom et le portrait du gagnant sont susceptibles d'être publiés sur Internet ou dans la presse. Les projets sont susceptibles d'être utilisés dans des publications par les organisateurs.

GastroSuisse

Für Hotellerie und Restauration
Pour l'Hôtellerie et la Restauration
Per l'Albergheria e la Ristorazione

Hôtellerie et Tourisme

Blumenfeldstrasse 20 | 8046 Zurich
T 044 377 52 71 | F 044 377 55 92
hotellerie@gastrosuisse.ch | www.gastrosuisse.ch